



L'AVFT est une association indépendante (elle ne dépend d'aucun parti politique, n'a aucun lien structurel avec un syndicat ou une autre association, ne fait pas partie d'une fédération d'associations) qui défend les droits au travail et à l'intégrité de la personne.

L'article 2 de ses statuts stipule : "L'AVFT a pour champ d'action et de réflexion la lutte contre toutes les formes de violences contre les femmes tout en étant spécialisée dans la dénonciation des discriminations sexistes et des violences sexistes et sexuelles au travail. Compte tenu de cette spécificité, l'AVFT s'attache à ce que les employeurs remplissent leurs obligations légales et jurisprudentielles en matière de harcèlement sexuel, de protection et de sécurité des salarié-e-s.

Elle milite pour garantir la liberté, l'intégrité, l'inaliénabilité, notamment physiques et sexuelles, des individu-es.

Les moyens de cette lutte sont notamment :

- De soutenir, de défendre et d'intervenir auprès des victimes de discriminations sexistes et de violences sexistes et sexuelles, en particulier lorsqu'elles sont commises dans les relations de travail, qu'elles soient majeures ou mineures, femmes ou hommes.
- De dénoncer ces violences et de sensibiliser la population par tous les moyens adaptés ; plus généralement, d'agir afin d'impulser des prises de conscience individuelles et collectives.
- De sensibiliser et de former les personnes et les professionnel-les ayant un rôle à jouer dans le dévoilement, la prise en compte, la prévention et la sanction des violences sexistes et sexuelles
- D'effectuer des recherches, notamment juridiques, sur les violences sexistes et sexuelles et plus globalement sur les violences contre les femmes".

« Pour travailler, j'étais prête à bien des sacrifices, j'ai dû en faire beaucoup et ravalé maintes fois ma salive pour ne pas craquer. (...) J'ai dû tout supporter, mais il arrive un moment où l'inacceptable devient réalité et où l'autorité d'un personnage qui tient entre ses mains votre avenir vous réduit à l'état d'une "chose" obéissante, soumise et peureuse ayant perdu toute dignité simplement pour avoir le droit de travailler, même dans des conditions extrêmes d'humiliation, d'exploitation, d'abus de toutes sortes... ”

Selon l'étude du Bureau International du Travail (1999), la France est l'un des pays où le taux des violences sexistes ou sexuelles sur le lieu de travail est le plus élevé. Pour que cette réalité change, l'AVFT agit depuis 1985

### **L'AVFT et les personnes victimes de violences**

L'AVFT, dont l'intervention est gratuite, offre une permanence d'écoute, d'accueil, de soutien moral, et de conseils, notamment juridiques, aux personnes victimes de violences sexuelles, sexistes et de discriminations au travail. Elle leur propose de participer à des "groupes de solidarité et d'action". Elle intervient à leurs côtés (notamment auprès des employeurs, de l'inspection du travail, du parquet, de la police ou de la gendarmerie...) pour qu'elles soient rétablies dans leurs droits.

### **L'AVFT et le droit**

L'AVFT est notamment à l'origine des lois sur le harcèlement sexuel et de la réforme législative (2011) du délit de dénonciation calomnieuse. L'association continue à agir pour faire progresser la loi. Sa légitimité est fondée sur sa profonde connaissance de la réalité des violences vécues par les personnes victimes de violence et son expérience des institutions judiciaires. L'AVFT se constitue partie civile dans les procès pénaux et "intervient volontairement" dans les procès prud'homaux, auprès des victimes. Elle exerce une veille législative et jurisprudentielle sur les violences.

### **L'AVFT et le monde du travail**

L'AVFT anime des sensibilisations et des formations à tous-tes les professionnel-les concerné-es (police, gendarmerie, inspection du travail, médecin du travail, professionnel-les de la santé, syndicats etc.).

### **L'AVFT et le public**

L'AVFT publie des articles, des analyses, des ouvrages (dont deux guides pratiques, l'un destiné aux employeurs et l'autre à l'attention des victimes). L'association intervient dans les médias, organise des campagnes, des colloques. Elle propose également, en collaboration avec la compagnie Dé(s)amorce(s), un "théâtre-forum" pour des publics spécifiques (comités d'entreprises, lycées, collectivités etc.)

### **L'AVFT et le féminisme**

Parce que le féminisme est le seul mouvement politique qui met à nu, analyse et combat les violences dont les femmes et certains hommes sont victimes, et qu'il faut que ça change, l'AVFT est une association féministe.